

Région

ENVIRONNEMENT

Il y a 30 ans ont éclos les premiers sites Natura 2000 dans le massif vosgien

Textes : Jean-François Ott



*La tourbière du col d'Oderen, un milieu sensible. Photo fournie La tourbière du col d'Oderen, un milieu sensible.
Photo parc régional naturel des Ballons des Vosges*

Les sommets des Vosges du sud ont été le premier site naturel à avoir fait l'objet d'une démarche Natura 2000 en Alsace, il y a 30 ans. Entre-temps, 30 autres secteurs ont rejoint le réseau. Ce dispositif abouti a-t-il un impact visible pour le randonneur des cimes ? Décryptage avec le parc des Ballons au Drumont.

Le Drumont est cette pointe d'un vert clair qui tranche avec la ligne bleue des Vosges tout autour et qui, de ce fait, se voit de loin. C'est ici qu'avaient été essuyés les plâtres du réseau Natura 2000 en Alsace, lui-même fondé par les directives européennes oiseaux puis habitat dans les années 1990. Les Vosges du sud, comprenant le Drumont, avaient été placés sous le patronage du parc naturel régional des Ballons des Vosges.

« C'est un site pilote qui regroupe les sommets situés entre le col du Bramont et le lac des Perches, dont le [Drumont](#) , soit une superficie de 5 000 hectares qui fait en partie l'objet d'un arrêté de protection du biotope mis en place dans les années 1990 pour le grand tétras », présente Karine Jung, responsable du pôle biodiversité du parc. « C'est ici que l'on a expérimenté le dispositif de protection des espèces sensibles pour la première fois en Alsace, après avoir lancé la démarche en 1995. »

L'année suivante, le parc enclenchait l'animation du site, qui en est aujourd'hui à sa 30^e année de fonctionnement. Autant l'arrêté de protection du biotope est un outil de protection réglementaire, autant Natura 2000 obéit à une logique de conservation et de gestion. Ainsi que d'animation.

Depuis les années 2000, la flore et la faune de la crête des Vosges du sud ont donc pu évoluer sous des ailes protectrices. Une période aussi longue autorise à prendre un peu de recul pour jauger les bénéfices, ou les inconvénients, de cette démarche pour le Drumont et ses voisins longtemps après des débuts très laborieux, en Alsace comme ailleurs.

« C'est ici que nous avons le plus de recul, par exemple, pour mesurer l'impact des îlots de sénescence », illustre Karine Jung. Les îlots de sénescence sont des zones délimitées où l'on choisit de ne plus intervenir sur les arbres, mais de les laisser vieillir naturellement. Cette démarche fait l'objet d'un contrat [Natura 2 000](#) et est compensée en partie par le fonds européen Feader : soit 6 000 € par hectare pour 30 ans, soit encore 200 € par hectare et par an pour les propriétaires. C'était 4 000 € avant 2025, mais il fallait alors mieux indemniser le capital forestier mobilisé.

Ces contrats ont une durée de vie limitée : 30 ans. « Les premiers arriveront à échéance vers 2035 – à Bourbach-le-Haut, Masevaux et Urbès. Que fera-t-on de ces îlots après cette date ? » La question reste ouverte. Sachant qu'une reprise d'exploitation, après seulement 30 années sans intervention, relativiserait grandement les avantages écologiques de la démarche. Rien n'empêche en effet la reprise d'une gestion sylvicole à l'issue du contrat de non-intervention, à moins de mettre en place une protection forte, comme Strasbourg l'a fait pour ses forêts alluviales.

L'avenir des îlots de sénescence est donc un enjeu fort du dispositif Natura 2000 : s'agit-il de n'en faire qu'une parenthèse ou bien d'en déduire une vocation durable ? Il y a 22 îlots de sénescence dans le seul périmètre du parc des Ballons, en plus des zones en libre évolution. Soit 1 500 hectares.

Les chaumes aussi peuvent être contractualisées, à l'instar du Drumont. Ces contrats sont à vocation agricole et dédiés à une gestion extensive des prairies. « Il existe un cahier des charges pour chaque type de prairie, elles font l'objet d'un suivi tous les cinq ans. Dans le Haut-Rhin, 90 % des agriculteurs concernés jouent le jeu. Les mesures agri-environnementales et climatiques mises en place à titre volontaire assurent un bon état de conservation des chaumes moyennant finances », remarque Karine Jung.

Un peu plus loin en direction de la Tête de Felling, une lande à myrtilles prend le soleil. « Dans les années 1990, ces landes avaient été défrichées pour [améliorer l'habitat du grand tétras](#) et les rejets d'érables supprimés, avec l'objectif de laisser les myrtilles hautes, car c'est

essentiel pour les besoins du tétraonidé. L'objectif n'a pas été atteint, les chamois abrutissent les végétaux », signale Karine Jung.

Et le tétraonidé est aux abonnés absents, ici. À proximité, des clairières ont été ouvertes pour créer de la biodiversité. Mais le résultat ne semble pas au rendez-vous. « C'est compliqué : si on ouvre trop grand, la clairière devient un gagnage [une zone de pâture, NDLR] des chamois et, si ce n'est pas assez grand, le hêtre finit par s'imposer... », met en balance Karine Jung.

De l'autre côté du sentier, pousse une forêt très diversifiée, un havre harmonieux et bien vert. « Le résultat de [très longues années de libre évolution](#) ... » Même question que pour les îlots de sénescence : demain, puisqu'il est acquis que le grand tétras est *persona non grata*, il faudra trouver une autre raison pour maintenir ces mesures de protection, après des années passées à améliorer l'habitat forestier du grand tétras. Non pas en vain : le grand tétras est une "espèce parapluie".

Bien présents, les efforts de conservation sont à jauger à l'aune de la situation initiale, mais aussi de ce qui adviendra ensuite. « On pourrait d'abord se demander ce qu'il se serait passé s'il n'y avait pas eu Natura 2000 », réagit Karine Jung. Moins de diversité dans les Vosges du sud, certainement.



La forêt du site Natura 2 000 abrite des hêtres âgés, bousculés par les vents et le temps. Photo J.-F. O.

